

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU JEUDI 22 FEVRIER 2024**

PROCÈS-VERBAL

L'An deux mille vingt-quatre, le 22 février à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de VEAUCHE (Loire) dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Gérard DUBOIS, Président du CCAS.

Présents : Gérard DUBOIS, Brigitte CHANCRIN, Valérie TISSOT, Suzy LYONNET, Magali ROUSSET, Geneviève DUSSUYER, Yvonne CHAPAT, Guy NIGON.

Excusés : Hubert MALMENAIDE, Martine DEGOUTTE, Jocelyne ROCHE, Brigitte PERBET.

Pouvoirs déposés en application de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mandants

Hubert MALMENAIDE
Martine DEGOUTTE
Jocelyne ROCHE

Mandataires

Gérard DUBOIS
Brigitte CHANCRIN
Magali ROUSSET

Madame la vice-présidente procède à l'appel nominal du conseil, le quorum étant atteint, Madame la vice-présidente déclare la séance ouverte.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal du 31 janvier 2024 est approuvé à la majorité, par 9 voix pour et une abstention (Madame ROUSSET).

Madame la Vice-Présidente procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance tenante ainsi qu'à la présentation des dossiers.

RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DU CCAS

Madame la vice-présidente soumet au conseil d'administration le rapport annuel de l'activité du CCAS. Ce dossier statistique fait état du nombre de dossiers instruits par le CCAS au cours des douze derniers mois. Il recense les avis et décisions émis par les membres du conseil d'administration.

Cette analyse, qui détaille les diverses interventions du service tant sur le plan légal que facultatif, permet de mieux connaître le public et de mieux appréhender ses besoins.

Le rapport fait également état du fonctionnement des différents services du CCAS à la Maison du Parc.

Ce document répertorie et illustre de façon synthétique les actions de l'ensemble des services du CCAS. Il met en exergue les données chiffrées relatives à leurs activités, aux grandes lignes budgétaires et financières.

- Madame ROUSSET demande un éclaircissement sur les bons CCAS, ces aides sont attribuées par le biais du pôle jeunesse, les justificatifs sont fournis à chaque période de vacances.

- Madame ROUSSET souhaite également savoir si une personne isolée n'étant ni senior ni en situation de handicap peut être inscrite au fichier des personnes vulnérables.

La réponse est oui, toute personne isolée et favorable à cette inscription peut faire partie de cette liste.

- La navette fonctionne tous les jours et est de plus en plus utilisée, 1650 tickets ont été vendus sur 2023.

- Concernant la navette électrique, une problématique se pose, à savoir celle-ci a un espace intérieur plus petit et une hauteur d'assise plus basse. Les seniors ont du mal à monter et à se déplacer pour aller s'asseoir. Celle-ci sera donc utilisée par le Pôle jeunesse, l'épicerie solidaire, certains jours de marché, par les élus et tout autre déplacement possible.

- Logement d'urgence, actuellement une personne est hébergée suite à l'incendie de son habitation. Son assurance prend en charge son relogement, une convention d'utilisation précaire a donc été signée dans ce sens.

- Ateliers ; Les ateliers gratuits organisés en collaboration avec des institutions extérieures, (CARSAT, UFOLEP, SIEL BLEU.....) permettent aux seniors d'accéder à des ressources et des services supplémentaires, tels que des conseils en matière de santé, d'activité physique adapté, de bien être, de santé mentale et émotionnelle Cela permet de proposer tout un panel très varié d'activités.

Les recettes des ateliers correspondent au 1.00 € demandé pour le goûter.

- Prestations seniors : **rectificatif à apporter sur le rapport, (erreur de calcul)** : 1898 personnes étaient concernées en début d'année 2023 représentant 1328 foyers, donc 1328 courriers envoyés. 105 personnes ont assisté au spectacle, 60 personnes ont eu le bon culture et 1353 personnes ont eu le colis (521 colis simples, 416 colis doubles). Soit un total de 1518 personnes ayant bénéficié d'une prestation senior et 380 personnes n'ayant pas donné de suite au courrier soit 281 foyers.

Madame ROUSSET informe le conseil qu'elle a été destinataire d'un courrier et d'une pétition d'une personne mécontente de la disparition du repas de fin d'année. Madame CHANCRIN lui précise qu'aucune pétition n'a été déposée ni au CCAS ni en Mairie et qu'une réponse pourra être apportée une fois les justificatifs fournis.

Monsieur DUBOIS et Madame CHANCRIN ont déjà échangé avec cette personne et lui ont expliqué la problématique de l'organisation de ce repas, aussi bien matériel que financier.

- Restaurant, baisse du nombre de repas suite à la décision prise de demander aux habitués de ne venir plus que 4 jours sur 5 et également de personnes ne venant plus (décès, départ en maison de retraite...). Compte tenu de cette baisse ils pourront désormais revenir 5 j sur 5. Hausse tout de même des recettes dû à l'augmentation du tarif.

- Fluides ; accroissement des dépenses ; consommations identiques mais augmentation des tarifs.

Après lecture, Le conseil d'administration prend acte de la présentation du rapport d'activité. Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

RAPPORT ET DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

L'article L.2312-1 du CGCT, modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Notre) accentue l'information des administrateurs. Désormais, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), élaboré sous la responsabilité du Président du CCAS, portant notamment sur les grandes orientations budgétaires. Le ROB doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs et préciser les engagements pluriannuels envisagés.

Analyse des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2024.

Mise en place d'une aide supplémentaire (BAFA) et de nouvelles actions (ateliers gestes qui sauvent) en recherchant des financements et actions innovantes proposées par le réseau francophone villes amies des aînés avec une participation financière par le fond d'appui des territoires innovants seniors.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir débattre des orientations budgétaires 2024 à partir des axes présentés dans le rapport et qui serviront de base à la construction du Budget 2024 et d'exprimer son vote quant à l'adoption de celui-ci.

Où l'exposé de Madame la Vice-présidente, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

Prend acte du rapport d'orientation budgétaire 2024,

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024,

Approuve et vote le Débat d'Orientation Budgétaire 2024 du CCAS sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024.

MODIFICATION TARIFS

Madame la vice-présidente expose au conseil que malgré une hausse des recettes, nous devons rééquilibrer plusieurs points :

- Baisser le prix alimentaire du repas
- Augmenter le nombre de repas
- Augmenter le prix du repas élus de 1.00 € soit 9.00 € au lieu de 8.00 € actuellement
- Augmenter le prix du goûter de 0.50 €, soit 1.50 € au lieu de 1.00 €.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

CHANGEMENT DE CRITERES PRESTATION SENIORS

Madame la vice-présidente expose au conseil que pour un bon équilibre du budget, des modifications sont à envisager et en particulier sur les critères des prestations seniors.

Il est proposé de rehausser l'âge d'attribution des avantages destinés aux seniors de plus de 70 ans et de porter cet âge à 72 ans sur une période de deux ans, en mettant en place une augmentation progressive annuelle, avec l'éventualité d'arriver à 75 ans si cela est nécessaire.

Monsieur le Président explique que les 70 ans de 2022 et 2023 resteront dans la base de données seniors mais que ceux qui auront 70 ans en 2024 et 2025 ne seront pas rajoutés.

De plus en plus de seniors sont concernés et les budgets sont très difficiles à équilibrer. Cette mesure permettrait de diminuer les dépenses seniors tout en assurant la pérennité de ces prestations.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Madame la vice-présidente soumet au conseil une demande d'aide financière relative à un trop perçu pôle emploi pour Madame DEVEZE Céline, domiciliée 20 Avenue de la Libération. Cette personne est très fragile psychologiquement et physiquement.

Après échanges de vues et réflexions, les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité d'accorder une aide financière de 374.90 €.

Cette somme sera directement réglée à Pôle Emploi.

La dépense en résultant sera prélevée au budget 2023 du CCAS, article 65134 "Aides".

INFORMATIONS DIVERSES

1/ Dates à retenir :

- Collecte Croix-Rouge du 8 au 19 avril – dépôt des denrées Maison du Parc
- Pique-Nique mercredi 26 juin - Parc Magniny
- Fête du jardin mercredi 4 septembre
- Semaine Bleue - Du 30 septembre au 6 octobre 2024
- Soirée des bénévoles Mardi 19 novembre – Escale
- Troc mon jouet - Dépôt du 18 au 30 novembre - Troc du 2 au 31 décembre - Stand sur le marché de Noël le dimanche 15 décembre
- Distribution colis Maison du Parc et livraison - Jeudi 5, vendredi 6 et samedi 7 décembre
- Après-midi festif mardi 21 janvier 2025 – Escale

2/ Prochain CA le jeudi 4 avril 2024 à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.